

que les progrès réalisés ici ont une influence ailleurs dans le monde. Je demande aux députés, même s'ils ont quelque doute, d'appuyer cette résolution et de permettre à notre pays de donner le meilleur exemple possible à cet égard.

J'aimerais dire quelques mots, monsieur l'Orateur, au sujet de la proposition visant à déférer cette question au comité. A mon avis, cela n'est pas nécessaire. Personnellement, je n'ai eu aucune difficulté à prendre une décision et j'imagine qu'il en est de même pour la plupart des députés. Toutefois, si des députés croient vraiment qu'ils ont besoin de plus de renseignements, il faudrait alors déférer la question à un comité. J'espère qu'ils ne jugeront pas la chose nécessaire et qu'ils adopteront la résolution telle qu'elle.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Lewis: Oui.

M. Latulippe: Je voudrais poser à l'honorable député une question et qui s'adresse également à d'autres députés, comme à celui de Québec-Ouest (M. Marchand), par exemple.

L'honorable député reconnaît-il que toute autorité vient de Dieu? Ne doit-on pas imiter Dieu, punir le mal et rendre justice?

N'est-ce pas des droits et du devoir de la société de punir le mal et de protéger la société, même si cela exige que les criminels payent de leur vie leur dette envers la société, qui a le devoir de remplir et de faire respecter la justice divine?

L'hon. M. Sauvé: Il n'y a qu'un seul Dieu.

• (5.50 p.m.)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire au député, aussi sérieusement qu'il a posé la question, que parmi tous les préceptes que l'on m'a enseignés au sujet de Dieu et des devoirs de tous les hommes envers Dieu, la clémence et la charité dans le cœur et dans l'esprit humains caractérisaient de la façon la plus évidente et la plus fondamentale une vie religieuse et dévote. C'est une observation qui est valable pour la société prise collectivement comme pour chaque individu vivant en société. Deuxièmement, tous les renseignements que j'ai reçus sur le sujet m'ont appris que j'aurais tort d'émettre certaines idées et de chercher un refuge en affirmant qu'elles émanent de Dieu. J'ai appris qu'il est beaucoup plus important pour

[M. Lewis.]

moi, comme pour tous les députés, de me servir de l'intelligence et de la conscience dont Dieu m'a doué pour arriver à la conclusion que je dois tirer à titre d'être humain se servant de sa volonté.

[Français]

M. Louis-Paul Neveu (Shefford): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de cet important débat, je suis heureux de bénéficier du délicat privilège d'exprimer mon point de vue en présence d'un auditoire aussi distingué.

Je n'ai pas la prétention d'être la lumière du débat mais je suis heureux d'y apporter quand même celle de mon humble lanterne.

Je sais que mes honorables collègues, des deux côtés de cette Chambre, présentent des travaux riches en recherches qui serviront à mieux explorer cette question fort discutée.

J'ai entendu de magnifiques exposés de tous les coins de la Chambre, où l'on traitait objectivement de cette question, et où l'on cherchait à y découvrir une solution et aussi le moyen de provoquer le choc des idées afin que jaillisse cette lumière que nous souhaitons forte et brillante.

Cependant, cet après-midi, quelqu'un, du côté du parti dont je suis membre, m'a particulièrement impressionné, et c'est l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) dont le discours a été très intelligent, clair, concis et précis, quelque chose de vraiment magnifique.

Il me fait plaisir d'ajouter, entre parenthèses, que cet homme représente non seulement un actif pour notre parti, mais pour la politique en général que je considère comme étant la science du bien commun.

Nous avons constaté que cet honorable ministre nous a apporté une matière très riche, qui influencera probablement plusieurs d'entre nous qui n'avions pas d'opinion définitive. Nous avons vu là que, comme par le passé, notre collègue brille de nouveau par son intelligence, son efficacité, son intégrité et sa grandeur.

De l'harmonie conjuguée de ces trois critères dépend l'équilibre émotionnel et mental des individus.

Comme beaucoup d'autres, je croyais qu'il fallait punir, qu'il fallait appliquer la peine capitale. J'étais sensible, émotionnellement, aux crimes de toutes sortes qui se perpétuaient. Je voulais aussi qu'on adopte la formule du châtement. Par ailleurs, après avoir réfléchi un peu, plongé dans la science, celle de la connaissance des humains, plutôt de l'âme humaine, je n'ai pu m'empêcher de revenir sur mes décisions, parce que, comme on l'a cité tantôt, pour réclamer un châtement, il faudrait d'abord se sentir soi-même également dans la société, dans l'administration de la justice, il faudrait se sentir quasi